

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0850**

commune (s) :

objet : Archives départementales et métropolitaines - Autorisation de faire des dons aux associations patrimoniales de publications antérieures à 2010

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0850**

objet :	Archives départementales et métropolitaines - Autorisation de faire des dons aux associations patrimoniales de publications antérieures à 2010
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.10.

Pendant de nombreuses années, les archives départementales du Rhône, le service du pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône (de 1975 à 2007) et la conservation du patrimoine (depuis 2008), service rattaché aux archives départementales et métropolitaines, ont publié des ouvrages scientifiques d'intérêt général : inventaires d'archives ou brochures relatives au patrimoine des communes dont il subsiste, aujourd'hui, des stocks très importants.

Malgré des opérations promotionnelles régulières, notamment lors des Journées européennes du patrimoine, et un faible prix de vente (certains ouvrages sont proposés à 2 € seulement), ces stocks ne diminuent que très faiblement et occupent encore un métrage très important de plus de 100 mètres linéaires.

Pour participer à la gestion de ce stock, il est proposé de faire don gracieusement des exemplaires antérieurs à 2010 aux associations patrimoniales intéressées, qui œuvrent avec efficacité et désintéressement à la conservation et à la valorisation du patrimoine du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cette libéralité serait l'expression du soutien des archives du Département et de la Métropole aux travaux d'érudition locale menés par des personnes bénévoles investies et dont les recherches sont particulièrement précieuses pour la connaissance et la valorisation de l'histoire et du patrimoine.

La liste des ouvrages concernés et des associations intéressées est annexée à la décision (annexes 1 et 2), étant précisé qu'un stock de sécurité de 50 ouvrages par titre sera conservé pour la vente.

Le service des archives départementales et métropolitaines étant un service unifié des 2 collectivités, un dossier analogue est soumis au Conseil départemental du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise les archives départementales et métropolitaines à faire don aux associations patrimoniales du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon figurant à l'annexe 1, de publications antérieures à 2010 et existant en stock, publiées par les archives départementales, par le service du pré inventaire des monuments et richesses artistiques du Rhône (entre 1980 et 2007) et par la conservation du patrimoine (depuis 2008), sous réserve de conserver au minimum 50 exemplaires de chacune des publications (annexe 2).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.